

Challenge 2021 :

Une prime qui ne répond pas aux besoins des postiers

« *Travailler plus pour gagner des clopinettes* »

Une toute petite hausse du Challenge, pour une surcharge de travail supplémentaire :



2020 : 0,4 % d'augmentation

2021 : 0,2 % d'augmentation

⚡ Et gel pour les fonctionnaires

La CGT prend acte de cette hausse de la prime Challenge qui permettra d'être financièrement dans le rouge moins rapidement pour ceux qui pourront prétendre à cette prime punitive.

La Poste se sert des primes pour cacher sa politique de rémunération désastreuse pour notre portemonnaie !

La CGT exige toujours le retrait du présentéisme de cette prime, voire une proratisation du montant que des syndicats ont osé valider !

Pourquoi la direction de La Poste veut punir les personnels qui répondent présent chaque jour y compris pendant cette période de crise sanitaire ?

Dans l'accord final validé par certaines organisations syndicales, le challenge est découpé en 3 phases de 12 jours et une de 11 jours avec chacune un montant.

Ainsi, si un postier tombe malade 13 jours il perd entre 250 et 400 euros suivant la période. Alors que proratisé il ne perdrait pas plus de 70 à 110 euros.



L'accord validé par les « Lucky Luke de la signature » n'est pas très équitable financièrement envers les personnels. Ils feraient bien de relire plusieurs fois les accords avant de les signer !

Pour la CGT ces systèmes de rémunération sont dangereux sur le long terme :

- ✎ Des agents pour ne pas perdre la prime viennent travailler malade. Ils se mettent en danger ainsi que les collègues
- ✎ Les primes ne comptent pas pour la retraite
- ✎ Refus de reconnaître l'implication et les compétences des postiers
- ✎ Attaque sur les congés et jours de repos

Cet accord interroge car il crée de l'injustice et des inégalités de traitement du travail.

Il n'est pas juste que les personnels des PPDC, PPDC multiflux et PIC qui participent largement au traitement et à la distribution des colis donc aux résultats de La Poste soient écartés du challenge !

La CGT ne cautionnera jamais par sa signature ce système discriminatoire et continuera de porter les revendications qui viennent des services et qui correspondent aux besoins des salariés.

Chaque postier doit savoir que la CGT défend des revendications justes et légitimes.

La CGT prendra toute sa part pour porter les revendications.

- 1200 euros de Challenge sans critère exclusif
- Un volant de remplacement à 25 % permettant la prise des congés payés y compris durant la Peak Période
- le II-1 comme grade de base avec un repyramidage de tous les grades sur la base d'un SMIC à 2000 €uros bruts,
- le 13ème mois
- le droit à la promotion pour tous avec un plan de carrière favorisant une augmentation de salaire avec refonte des grilles indiciaires et salariales
- un coup de chapeau avec l'attribution de 50 points d'indice pour les départs à la retraite

